



**Premier projet de résolution
2024-U59-34**

Dans la zone Ha-605, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2024-0011 à l'égard de l'immeuble situé au 20, montée Rosa, Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – Résidence de tourisme



Dans la zone Ha-605, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2024-0011 à l'égard de l'immeuble situé au 20, montée Rosa, Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – Résidence de tourisme

- Usage projeté et usage dominant du milieu d'insertion :

Usage unifamiliale pour l'ensemble du milieu d'insertion.

Location à court séjour autorisée dans ce secteur pour des propriétés voisines.

Maison isolée sur un terrain d'environ 1 780 mètres carrés, espace boisé venant créer une intimité pour les visiteurs.

- Détails du bâtiment existant:

Bâtiment résidentiel unifamilial isolé de 2 étages, présent dans le Domaine Chanteclair, qui comprend 3 chambres à coucher.

- Descriptif des aménagements relatifs aux stationnement, ouvrages de génie civil, gestion de l'eau et aménagements paysagers :

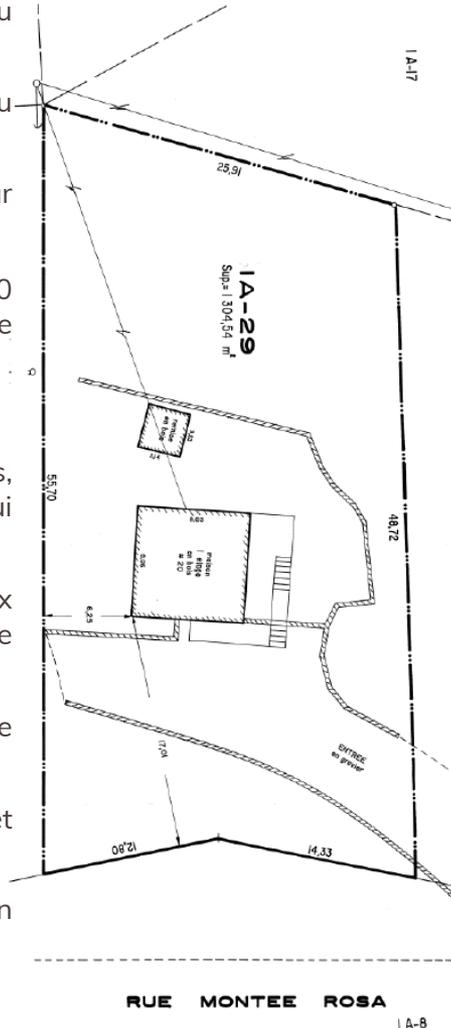
Aire de stationnement existant avec 4 cases de stationnement, aucune modification requise.

- Avantages économiques, culturels, sociaux et environnementaux du projet :

Augmentation de l'offre touristique et promotion des attraits touristiques de la région

- Échéancier de réalisation du projet :

Mise en œuvre dès l'acceptation de la demande.



1A-29
Maison peu visible, cour avant boisée



Dans la zone Ha-605, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2024-0011 à l'égard de l'immeuble situé au 20, montée Rosa, Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – Résidence de tourisme

- Aucun impact sur le voisinage
- Terrains latéraux adjacents vacants
- Distance accrue par rapport aux voisins construits
- Aucune visibilité de part ou d'autres avec les bâtiments ou cour arrière voisine



Dans la zone Ha-605, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2024-0011 à l'égard de l'immeuble situé au 20, montée Rosa, Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – Résidence de tourisme

RECOMMANDATIONS :

Le service d'urbanisme recommande au comité consultatif d'urbanisme l'acceptation de la demande avec les exigences suivantes :

- Le bruit doit être limité en tout temps et aucun bruit ne sera toléré entre 22 heures et 7 heures;
- Une entente de service doit être conclue auprès d'une agence de sécurité et être, valide pendant toute la durée de l'usage exercé, est obligatoire afin d'assurer la surveillance et la quiétude des lieux;
- L'installation d'un système de surveillance et de détection sonore accessible en tout temps par le propriétaire est obligatoire afin de lui permettre de s'assurer du respect des exigences et conditions;
- L'installation et le maintien d'un système de sécurité incendie en interconnexion avec un système d'alarme reconnu est obligatoire ;
- L'aménagement d'au moins une case de stationnement par unité d'hébergement est requis : aucun stationnement sur rue n'étant autorisé ;
- Une police d'assurance responsabilité civile doit être maintenue en vigueur pendant toute la durée de l'activité commerciale exercée, dont copie du contrat doit être remise à la Ville ;
- L'utilisation de feux d'artifice, de véhicules récréatifs et de tentes sur le site est interdite;
- Le dépôt d'une attestation de classification délivrée en vertu du *Règlement sur l'hébergement touristique* en vigueur pour la location de séjours de villégiature d'une durée inférieure à 31 jours. Au renouvellement de l'attestation, le propriétaire devra remettre une copie de la nouvelle attestation à la Ville dans un délai de 30 jours suivant le renouvellement ;

Dans la zone Ha-605, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2024-0011 à l'égard de l'immeuble situé au 20, montée Rosa, Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – Résidence de tourisme

RECOMMANDATIONS (suite) :

Le service d'urbanisme recommande au comité consultatif d'urbanisme l'acceptation de la demande avec les exigences suivantes :

- À l'exception du panneau exigé en vertu du *Règlement sur l'hébergement touristique* en vigueur, toute forme d'affichage pour cette activité commerciale est interdite ;
- Toute forme d'éclairage extérieur doit être de type DEL à défilé absolu, dirigé vers le bas et dont l'intensité du flux lumineux est ajustée de manière à assurer la sécurité des lieux tout en prenant soin de ne pas incommoder les emplacements voisins et le ciel nocturne ;
- Le demandeur doit déposer une demande de certificat d'occupation, avant de débiter l'exercice de l'usage, dans les six mois suivant l'adoption de la résolution autorisant l'exercice de l'usage ;
- La cessation de l'usage durant une période de 12 mois consécutifs entraîne sa nullité et la perte du droit accordé par la résolution autorisant l'exercice de l'usage.
- D'une durée de 24 mois, une nouvelle demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble devra être formulée à l'intérieur d'un délai de 5 mois précédant l'échéance prévue.

Dans la zone Ha-605, la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble 2024-0011 à l'égard de l'immeuble situé au 20, montée Rosa, Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne – Résidence de tourisme

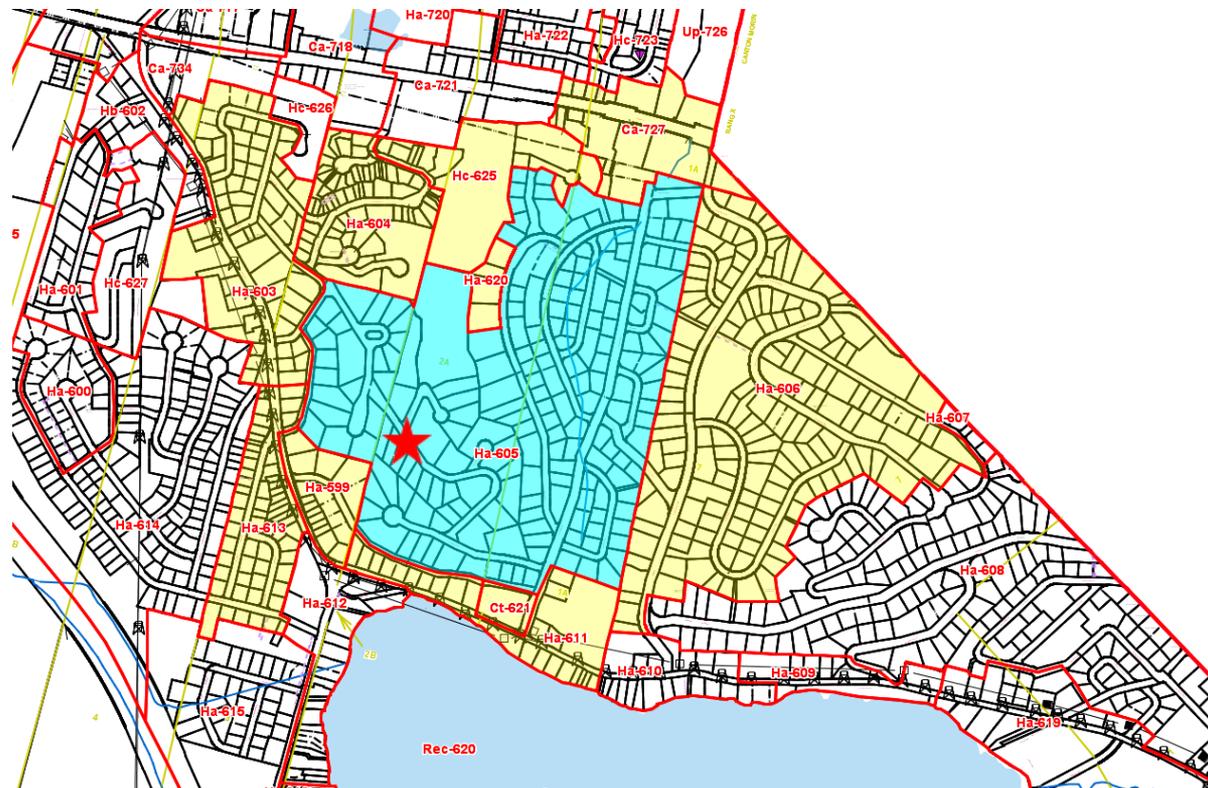
 Zones contiguës

 Zones concernées

 Site visé

Zone visée: Zones contiguës

- Ha-605
- Ha-606
- Ha-611
- Ct-621
- Ha-599
- Ha-613
- Ha-603
- Ha-604
- Hc-625
- Ha-620
- Ca-727



Questions?



50, RUE SAINT-JOSEPH, SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC J8C 1M9
T. 819 326-4595 F. 819 326-5784
INFO@VSADM.CA